RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — Liberté, Egalité, Fraternité

DEPARTEMENT du RHONE

10e CIRCONSCRIPTION

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 NOVEMBRE 1962

Louis BRÉCHARD

CANDIDAT DU

CENTRE NATIONAL DES INDEPENDANTS & PAYSANS

ELECTRICES, ELECTEURS,

Voici quatre ans, vous m'avez élu pour siéger à l'Assemblée Nationale.

Dans le cadre des institutions nouvelles, je me suis efforcé au mieux d'y remplir ma tâche, honnêtement, avec dévouement et en toute indépendance.

Je suis rattaché à une famille politique, celle des "INDEPENDANTS PAYSANS".

Je ne crains pas de le faire savoir, car contrairement à ce qu'affirment certains candidats, **un homme politique a le devoir de faire connaître son opinion et les électeurs ont le droit de savoir à qui ils accordent leur confiance et pour quelle option ils votent.**

Nous avons toujours apporté notre concours au redressement de la situation économique et financière, que d'autres que nous avaient dangereusement compromise.

Partisans convaincus de la nécessité d'aboutir rapidement à une Europe économique d'abord et progressivement politique ensuite, nous avons agi par notre concours et nos votes en faveur de ce qui faisait progresser cette Europe ; nous nous sommes opposés à ce qui la faisait reculer ou la caricaturait.

Nous voyons dans cette réalisation un élément essentiel de la Paix mondiale que tous nos efforts doivent mériter.

Sans négliger la nécessaire assiduité aux séances publiques et la participation aux votes, je me suis particulièrement attaché aux travaux de la "*COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ECHANGES*" dans laquelle s'élaborent, s'amendent ou se construisent tous les grands projets intéressant *l'AGRICULTURE* ou *l'ECONOMIE GENERALE du PAYS.*

Cela m'a permis de participer largement à la rédaction de textes importants, comme la *LOI d'ORIENTATION AGRICOLE* et la *LOI COMPLEMENTAIRE* ; de bien connaître la situation de certaines entreprises comme l'usine VERMOREL à Villefranche **et d'aider largement à la remise en activité normale de cette Entreprise.**

La Commission m'avait désigné comme rapporteur d'un projet de loi concernant la protection contre les calamités agricoles, notamment la **grêle**, projet qui a été arrêté par la dissolution de l'Assemblée Nationale.

C'est au titre de cette Commission que j'ai pu faire aboutir la réalisation du "*COMITE INTERPROFESSIONNEL du BEAUJOLAIS*", conçu par nos amis LABORBE et C. GEOFFRAY, en accord avec les représentants du Commerce. **Nous avons maintenant une pièce maîtresse et déjà efficace de l'organisation du Marché Beaujolais.**

Si des réalisations notables ont été obtenues, tous les textes ne sont pas encore en application et il faudra bien des efforts pour vaincre certaines réticences administratives ; il faudra aussi sans cesse adapter ou innover.

Dans le cadre de l'application stricte de la Constitution, votée à une presque unanimité par le Peuple français en 1958 et à laquelle nous demeurons inébranlablement fidèle, les familles politiques devront se rapprocher, car il est indispensable de rejeter les errements et l'instabilité gouvernementale antérieurs.

Déjà des éléments communs à plusieurs groupements permettent de penser que des progrès économiques et sociaux seront permis à une France attachée à ses conceptions traditionnelles de **Liberté**, de **Justice Indépendante**, de **Séparation des Pouvoirs** et décidée à s'imposer elle-même les disciplines nécessaires.

Fort de l'expérience précieuse d'une législature, avec votre confiance renouvelée, je m'attacherai spécialement à :

— Résoudre rapidement les problèmes humains que posent les rapatriés d'Afrique du Nord ;

— L'expansion agricole et industrielle de notre Vallée de la Saône et des Centres régionaux ;

— L'organisation d'un Marché du Beaujolais sans cesse amélioré ;

— La parité sociale et économique du monde agricole ;

— La défense et la modernisation de notre artisanat et de nos commerces locaux ;

— La construction de logements et de bâtiments scolaires nécessaires à l'éducation de notre jeunesse, en mettant l'accent d'urgence sur les problèmes du Corps Enseignant ;

— L'équipement sportif.

J'accorderai, comme par le passé, une importance particulière aux droits des Anciens Combattants, à l'amélioration du sort des vieillards et à la promotion de la jeunesse.

Sans être ni conditionnel, ni inconditionnel, j'assumerai les responsabilités qui sont celles d'un parlementaire devant les Grands Problèmes Nationaux et Internationaux.

Si vous approuvez ces principes...

Le 18 Novembre, dès le premier tour, vous bloquerez vos voix sur le SEUL candidat INDÉPENDANT & PAYSAN !..

Louis BRÉCHARD

MAIRE DE CHAMELET - DÉPUTÉ SORTANT

et pour son suppléant éventuel :

Robert THEVENOT

ARCHITECTE D.P.L.G. - CONSEILLER MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE

HASSLER - VILLEFRANCHE